

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Septembre 2001

Québec, le 10 septembre 2001

Monsieur Alain Lallier
Directeur général
Cégep du Vieux Montréal
255, rue Ontario Est
Montréal (Québec) H2X 1X6

Objet : Suivi de l'évaluation du programme *Assurance de dommages* (AEC)

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 4 septembre 2001, la Commission a pris connaissance du plan d'action que le Cégep du Vieux Montréal a adopté comme suite au rapport d'évaluation du programme *Assurance de dommages* (AEC).

Dans son rapport d'évaluation, qui remonte à juin 1998, la Commission concluait que la mise en œuvre du programme évalué présentait des forces et des faiblesses. Comme points forts de la mise en œuvre, la Commission reconnaissait l'adéquation aux attentes du marché du travail et l'expérience professionnelle des enseignants. La Commission constatait cependant que des aspects du programme nécessitaient des améliorations en ce qui a trait, notamment, à la confection des plans de cours et à l'évaluation des apprentissages. Aussi, la Commission a-t-elle recommandé au Cégep de veiller au respect de sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).

Du plan d'action que le Collège a transmis à la Commission en guise de suivi à l'évaluation du programme *Assurance de dommages*, il ressort que le Collège a entrepris de donner suite à la recommandation de la Commission en veillant à ce que les enseignants reçoivent la politique d'évaluation des apprentissages du Collège au moment de leur embauche; de plus, le Collège indique qu'un conseiller pédagogique a procédé à l'analyse systématique des plans de cours avec les enseignants afin de s'assurer que les instruments d'évaluation permettent de mesurer les connaissances, compétences et habilités visées par le programme, et que l'information fournie aux élèves sur les apprentissages et sur les évaluations soit conforme aux prescriptions de la PIEA.

Toutefois, le plan du cours *Utilisation des techniques de communication et de vente* que le Collège a transmis, en mai dernier, à la Commission est loin d'être satisfaisant puisqu'il y manque plusieurs des composantes pourtant spécifiquement mentionnées dans la PIEA du Collège (on note, par exemple, l'absence de liens entre le cours et le programme d'études; les stratégies d'évaluation ne sont pas précisées; les critères de correction ne figurent pas au plan de cours).

Le deuxième volet de la recommandation que la Commission adressait au Collège touchait les instruments d'évaluation des apprentissages. À plus d'une reprise, la Commission a demandé de lui faire parvenir les instruments d'évaluation du cours dont le Collège lui fournirait le plan. Le Collège n'a pas donné suite à cette demande. De plus, il ne démontre pas qu'il a corrigé le problème souligné par la Commission quant à la qualité des instruments d'évaluation. Comme le Collège ne lui a pas fourni, pour analyse, les instruments d'évaluation qui lui auraient permis de juger de la qualité des pratiques évaluatives et de l'atteinte des objectifs des cours, la Commission considère que le Collège n'a pas donné une suite satisfaisante à sa recommandation et elle ne dispose d'aucune raison qui lui permettrait d'émettre un jugement favorable sur les pratiques évaluatives dans le programme d'AEC *Assurance de dommages*. C'est pourquoi, elle demande à nouveau au Collège de lui fournir, d'ici la fin de la session d'automne 2001, un plan de cours du programme *Assurance de dommages* accompagné des instruments d'évaluation de ce cours.

Outre la recommandation qu'elle adressait au Collège, la Commission lui faisait des suggestions concernant la poursuite des objectifs du programme, l'apprentissage des logiciels informatiques courants et la gestion du programme. La Commission prend note des différentes actions que le Collège a entreprises au regard de ces suggestions, actions qui devraient contribuer à rehausser la qualité de son programme.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le président,

Jacques L'Écuyer